

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DPE 32 Subvention (3 000 euros) en faveur de l'association France Fulbright.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association France Fulbright pour le séminaire international « Water Act! Reaching Consensus Through Awareness » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est attribuée à France Fulbright (n° association SIMPA 185072, n° dossier SIMPA 2015_08529) pour le séminaire international « Water Act! Reaching Consensus Through Awareness ».

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention à l'association France Fulbright pour 2016.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO